



Soucis de contentieux avec la caf

Par **sweet53**, le 11/01/2012 à 11:27

Bonjour,

Ce matin j'ai reçu un courrier avec AR provenant de la Caisse d'Allocation familiale me sommant de leur rembourser une somme du sur un "trop perçu" sur des APL. Sauf que le trop perçu, en locurence n'est pas fondé puisque nous avons quitter le fameux logement en milieu de moi et donc avons du payer une partie du loyer... J'avais déjà appelé leur service, où je suis tombée sur une personne à qui j'ai tout expliquer et qu'il demanderait des justificatif auprès de l'organisme par lequel on a eut l'appartement. Ca faisait plus de 2 mois que je n'avais plus de nouvelle et que pour moi l'affaire était close, mais ce matin Courrier avec AR pour me dire que je leur devais encore un mois d'APL alors que se n'est pas le cas puisque nous étions encore dans le dit appartement à la date mentionné.

Visiblement se serait le dernier courrier avant mise en contentieux...

Chez qui faut-il que j'aille pousser des portes pour faire preuve de ma bonne fois et donc de leur faire comprendre que je ne leur doit rien et que si trop perçu il y avait vraiment l'argent tombait directement sur le compte de l'agence par la quelle nous passions donc comment faire pour se dépêtrer de cette situation, je ne travaille plus à l'heure actuelle et la somme qu'il demande est trop élevé pour mes pauvres moyens financier... Quelles sont les démarches que je peux faire ?

Merci d'avance.

Par **pat76**, le 11/01/2012 à 14:29

Bonjour

Vous allez directement à la CAF avec vos documents. Le téléphone n'est pas toujours utile pour régler les litiges. Il vaut mieux avoir l'interlocuteur en cae de soit pour parler et résoudre le problème.

Vous pouvez voir avec le médiateur de la CAF ou un conseiller de la CAF.

Par **sweet53**, le **11/01/2012** à **14:44**

Je veux bien aller les voir, mais dans mon patelins il n'y en a pas, la CAF la plus proche est à 30minutes en voiture et je n'ai pas de moyens de locomotions. C'est pour ça que je les joint pas téléphone.

Par **pat76**, le **11/01/2012** à **19:08**

rebonjour

Vous n'avez personne dans votre entourage qui pourrait vous conduire?

Par **Marion2**, le **11/01/2012** à **19:14**

Dans beaucoup de communes, il y a des permanences de la CAF 3 à 4 fois par mois. Renseignez-vous auprès de votre mairie.